Envoyé en préfecture le 28/10/2025

Recu en préfecture le 28/10/2025

Publié le

ID: 048-200069144-20251015-07_15_10_25-DE

N° 07 15 10 25

République Française

Département de la Lozère

Arrondissement de Mende

C.DE C. DES HAUTES TERRES DE L'AUBRAC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quinze octobre, le conseil communautaire légalement convoqué le 08/10/2025 s'est réuni, sous la présidence de Alain ASTRUC, Président

Membres en exercice: 35 - Présents: 20 - Votants: 26

Présents :

Alain ASTRUC, Bernard BASTIDE, Eve BREZET, Jérôme POULALION, Raymonde JOUBERT, Eric MALHERBE, Bernard BEAUFILS, Agnès BOUARD, Alain BRUN, Denis GRAS, François HERMET, Vincent HERMET, Christian MALAVIEILLE, Elise MALAVIEILLE, Daniel MANTRAND, Pierrette MARTIN, Jean-François MONTIALOUX, Michel POULALION, Sophie RIEUTORT, Jean-Marie TARDIEU

Représentés :

Michel GUIRAL donne pouvoir à Sophie RIEUTORT, Marie-France PROUHEZE donne pouvoir à Vincent HERMET, Lucette BOUCHARINC donne pouvoir à Raymonde JOUBERT, Eric CARIOU donne pouvoir à Bernard BASTIDE, Frédérique PELLISSIER-GODARD donne pouvoir à Eve BREZET, Olivier PRIEUR donne pouvoir à Alain ASTRUC

Absents:

Elian CONSTANT, Michelle BASTIDE, Virginie BAUMELLE, Marie BOYER, Frédéric FLORANT, Daniel LONGEAC, Xavier POUDEVIGNE, Laurent PRAT, Virginie SAGNET

Secrétaire de séance : Raymonde JOUBERT

<u>Décisions modificatives n°1 - Budget Pôle Manifestation</u>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (26 voix pour)

DECIDE de procéder au vote des crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2025 :

Envoyé en préfecture le 28/10/2025

Reçu en préfecture le 28/10/2025

Publié le

ID: 048-200069144-20251015-07_15_10_25-DE

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 6132 020	600,00		
D F 011 615228 020	2 500,00		
R F 74 747888 01	3 100,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		3 100,00
	Réductions		
Recettes:	Ouvertures		3 100,00
	Réductions		
Equilibre :	Ouv Red.		

EQUILIBRE			

Le Président, Alain ASTRUC

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif , dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président Alain ASTRUC

